



BON DE COMMANDE ZOO PASS 2022/2023

ZOOPARCELAREUNION zooparcdeleunion.re



PROFITEZ D'UNE ANNÉE AU ZOO PARC de la RÉUNION !

Visitez le Zoo Parc aussi souvent que vous le désirez, dans l'année en cours. Soyez les premiers informés de notre actualité. Partagez avec l'équipe, les nouveaux événements du Zoo Parc de la Réunion

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Commande : réception de ce bon de commande dûment complété et accompagné de votre règlement, ainsi que d'une photo au format numérique pour chaque Zoo Pass commandé comportant le nom et prénom de la personne, à renvoyer à : zooparcdeleunion@gmail.com

Toute commande est ferme et définitive. Les Zoo Pass ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. Toute revente est strictement interdite.

Avantages :

Le Zoo Pass donne droit à :

- Entrée Express sur simple présentation du Zoo Pass
- 10 % de réduction sur tous les ateliers du Zoo Parc
- Participation à une collation annuel avec l'équipe du Zoo Parc

Utilisation du Zoo Pass :

- Il est strictement nominatif.
- Il doit obligatoirement comporter votre photo d'identité.
- Il est valable pour la saison en cours à date d'achat.
- Il doit systématiquement être présenté à la billetterie
- En cas de perte de votre Zoo Pass, un montant de 10 € vous sera demandé pour l'édition d'une nouvelle carte.

Mois	Horaires d'ouverture du parc
Janvier - Décembre	10h00 à 17h30 - 7 jours / 7

BON DE COMMANDE ZOO PASS 2022

À RENDRE À : ZOO PARC de la REUNION - 20 route forestière du zoo 97427 ÉTANG-SALÉ



VOS COORDONNÉES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____ Code postal [][] [][] Ville _____
 Tél [][][][][][][][][][] E-Mail _____

VOTRE COMMANDE

Zoo Pass	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
ZOO PASS	60 €	x	=
ZOO PASS Enfant de 3 à 12 ans	32 €	x	=
RÉCAPITULATIF DE MA COMMANDE			=
<input type="checkbox"/> Je retire mon Zoo Pass directement à l'accueil du Zoo Parc			GRATUIT
COÛT TOTAL			

BON POUR ACCORD

Date, signature obligatoire

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement :

J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente jointes.

Je joins à ce coupon mon règlement (chèque à l'ordre de la SAS BIOPARC)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les opérations conclues par le Zoo Parc de la Réunion. Elles sont complétées par des conditions particulières de vente (CPV) stipulées dans nos différents contrats de réservation et bons de commande. CGV et CPV font partie intégrante du contrat de vente. Tout client reconnaît avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle pour avoir la capacité de contracter à ces conditions. Tout client reconnaît en avoir pris connaissance avant de passer sa commande. Dès lors, toute commande ou réservation entraîne son entière adhésion aux conditions de vente et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

2. DONNÉES CLIENTS

En acceptant les CGV, le client autorise le Zoo Parc à collecter et utiliser pendant 5 ans les données fournies pour le suivi de la commande et pour la relation-clientèle. Cette souscription pourra, à tout moment et sur simple demande, être résiliée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles en écrivant à zooparcdelareunion@gmail.com.

3. RÉSERVATIONS / COMMANDES

3-1 Groupes, CSE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Accueil spécialisé

Sous réserve de nos disponibilités, tout type de réservation, avec activité complémentaire (visite guidée, atelier pédagogique et/ou location de mallette pédagogique), doit faire l'objet d'un contrat rempli et transmis au minimum 3 semaines avant la date de visite par courrier, fax ou mail, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date, signature et tampon pour les établissements. Les horaires des visites et des activités choisies seront communiqués au préalable à titre indicatif, et confirmés le jour de la visite. Le Zoo Parc doit être informé par courrier, mail ou téléphone de toute modification de la réservation au moins 3 semaines avant la date de prestation. Pour toute réservation sans activité complémentaire, le contrat doit être transmis au minimum 10 jours avant la date de visite, et peut être modifié par écrit avant la date de visite. Passé ce délai, la réservation ne pourra en aucun cas être reportée ou modifiée. Le non-respect de ces conditions entraînera la facturation de la prestation réservée.

3-2 Visite VIP, Soigneur d'un jour, Anniversaire

Sous réserve de nos disponibilités, toute réservation doit faire l'objet d'un contrat rempli et transmis par courrier, au minimum 3 semaines avant la date de visite, avec votre chèque de règlement ainsi qu'avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date et signature. Les horaires concernant l'organisation de ces activités seront confirmés par courrier.

3-3 Billetterie partenaires (CSE, professionnels...)

Toute commande de billets (physiques, e-billets, numéros de série) doit faire l'objet d'une convention signée par les 2 parties et d'un bon rempli avec les mentions manuscrites obligatoires (date, signature et tampon de l'établissement). Ce bon sera transmis par courrier, fax ou mail pour la formule Dépôt-vente ; et par courrier avec le chèque de règlement ou par mail avec l'ordre de virement pour la formule Achat. Des frais de port sont appliqués pour la formule Dépôt-vente et pour la formule Achat si la commande est inférieure ou égale à 60 billets.

3-5 Billetterie individuelle

La date de validité est indiquée sur chaque titre d'entrée (billet journée, Zoo Pass). Une pièce d'identité peut être demandée à l'entrée du parc. À défaut de présentation de celle-ci, le tarif adulte sera appliqué. Nos prix s'entendent taxes comprises et ne comprennent pas les repas ou autre dépense.

4. FACTURATION ET RÈGLEMENT

Conformément à la loi N°98-1442 du 31/12/1992, tout retard de paiement au-delà de 30 jours après la date de facturation donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à trois fois et demie le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est de 40€.

4-1 Groupes, CSE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Accueil spécialisé

Nos factures définitives sont payables le jour de la visite aux caisses du parc. Dans le cas d'un paiement différé le client remet à l'arrivée sur le site l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant (bon de commande...).

4-2 Visite VIP, Soigneur d'un jour, Anniversaire

Tout contrat de réservation doit être obligatoirement accompagné du chèque de règlement à l'ordre de la SASBIOPARC.

4-3 Billetterie individuelle

Un message de confirmation est envoyé par mail au client, avec une version PDF de ses billets journée. Ceux-ci peuvent être imprimés ou téléchargés sur mobile, l'accès au parc est soumis à leur présentation.

5. ANNULATION

5-1 Groupes, CSE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Accueil spécialisé

La réservation peut être annulée par écrit jusqu'à 7 jours avant la date de visite. Passé ce délai, 20 % du total sera facturé. Aucune entrée ne sera renégociée ni revue en termes de tarification pour des raisons climatiques.

5-2 Visite VIP, Soigneur d'un jour, Anniversaire

L'annulation de votre réservation entraîne : une facturation de 50 % jusqu'à 7 jours avant la date de visite, aucun remboursement passé ce délai. La date de réservation peut être modifiée jusqu'à un mois avant la date de visite sous réserve de disponibilités.

5-3 Billetterie partenaires (CSE, professionnels...)

☛ Formule Achat : toute commande de billetterie ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée. Toute revente de billet CSE par un particulier est strictement interdite.

5-4 Repas Réservation

En cas d'annulation de réservation, la prestation fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes :

☛ Entre le 7^e jour et 24 heures avant la date prévue : facturation à 50 %.

☛ Moins de 24 heures avant la date prévue : facturation à 100 %.

5-5 Billetterie individuelle

Toute commande est ferme et définitive. Les titres d'entrée (billet journée, Zoo Pass) ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. Toute revente est strictement interdite.

6. ASSURANCES

Le Zooparc décline toute responsabilité pour la perte ou le vol de biens à la charge des visiteurs. Les visiteurs sont responsables de toutes dégradations qu'ils pourraient causer dans l'enceinte du site notamment par non-respect de notre règlement intérieur, de leur fait ou de celui des personnes ou objets dont ils ont la garde.

7. TARIFS

Nos tarifs sont nets et non cumulables avec des offres promotionnelles. La billetterie individuelle et la carte Zoo Pass ne sont pas utilisables dans les contrats de réservation et bons de commandes. Nos produits d'animation et autres services payants ne peuvent être choisis sans la réservation d'une visite libre. Nos tarifs et prestations Zooparc peuvent varier en fonction des conditions économiques et des dispositions réglementaires. Ces modifications seront sans incidence sur les contrats de réservation et bons de commande signés.

8. LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du tribunal.